

REPUBLIQUE DU SENEGAL

REGION DE SAINT-LOUIS

CONSEIL REGIONAL DE SAINT-LOUIS

AGENCE REGIONAL DEVELOPPEMENT DE SAINT-LOUIS

RAPPORT D'ACTIVITES

SESSION DE FORMATION A
L'INTENTION DES CONSEILLERS RURAUX
DE LA REGION DE SAINT-LOUIS
Du 14-15 septembre 2004

Le mardi 14 septembre 2004 s'est tenu une session de formation à l'intention des conseillers ruraux de région de Saint-Louis dans la salle de délibération du Conseil Régional.

Après l'ouverture de la séance à 10H 35, Monsieur MAMADOU SENE, le chargé de la formation prend la parole pour présenter le programme et introduire BOUNA WARR directeur de l'ARD, pour son discours d'ouverture. Il souhaite aux participants la bienvenue et les remercier d'avoir bien voulu participer à cette session pour discuter et échanger sur les aspects liés à la décentralisation en général et du développement local en particulier. Il rappelle le rôle et la mission de l'ARD en matière de formation des collectivités locales et invite les élus à bien suivre le déroulement de la session financée par le PAR.

L'objectif principal de cette session est selon lui, de faire des collectivités locales la porte d'entrée du développement local.

Après son allocution, Monsieur MAMADOU SENE, le chargé de la formation donne des informations sur les modalités de participation (indemnités d'hébergement selon la localité d'origine et pour le dîner). Un règlement intérieur qui tourne autour de quatre points a été élaborés par les participants :

1. - Demander la parole avant de parler
2. Eteindre les portables ou les mettre en vibreur,
3. -Eviter les va- et - viens,
4. -, Intervenir de manière brève, précise et concise

La parole a été donné à Mr MAYACINE DIAGNE professeur à l'université Gaston Berger pour le démarrage du premier module et qui porte sur :

La décentralisation au Sénégal, Etat des lieux : forces, faiblesses et perspectives.

Après avoir introduit sur l'histoire de la décentralisation, ses fondements et ses objectifs, le programme devait être articulé autour des points suivants(Définition et perception de la décentralisation, Rôle et fonctions des acteurs de la décentralisation ,acquis et faiblesses de la décentralisation

Pour une bonne participation des séminaristes, quatre groupes ont été formés pour donner leur vision et perception, et un symbole de la décentralisation. Après quinze minutes de réflexion, Mr SENE invite les groupes à restituer en plénière.

Restitution du premier groupe :

Président : Amath Touré

Rapporteur : Issoub Gueye

Vision

- idée noble
- acteurs mal préparés
- absence de mesure d'accompagnement

Symbole

- état - collectivité

Perception

Responsabilisation à la base

Restitution du deuxième groupe :

Président :PAPE Niang

Rapporteur :N' deye gaye

Vision :

- délaissement des autorités administratives
- manque de mesures d'accompagnements
- problèmes de recouvrement des taxes
- problèmes frontaliers en C / L
- main mise des autorités sur les collectivités locales

Symbole

- participation au développement
- prise de décision

perception

Les transferts de compétences aux collectivités locales

Restitution du troisième groupe

Président Cissé

Rapporteur

Vision :

- Un moyen qui permet aux populations de se prendre en charge : gouvernement local

-Symbole :

-Le pouvoir de prise de décisions

Perception : La décentralisation peut être perçue comme étant un processus par lequel l'Etat central transmet certaines compétences aux collectivités locales.

Restitution du quatrième groupe

Président

Rapporteur

Vision :

-La décentralisation est une très bonne chose pour les collectivités locales ,

-Beaucoup de difficultés

-Manque de moyens

- Absence de R.I (règle de fonctionnement)

Symbole

Un nouveau - né sans les éléments indispensables pour l'élever

Perception

La décentralisation constitue le transfère de compétences aux collectivités locales.

Après la restitution des travaux, des éclaircissements ont été apportés sur les travaux des groupes afin d'harmoniser les différents points de vue des uns et des autres. Mr SENE a repris la parole pour synthétiser : Tous les groupes ont vu que la décentralisation conçue comme un transfert de certaines compétences de l'Etat vers les collectivités locales est une bonne chose mais les moyens ne suivent pas. Mais dans l'ensemble ,des idées intéressantes sont sorties lors du débat et approuvées par les élus. A la fin de cet atelier , une pause de trente minutes a été observée .

A midi et quart, les travaux ont repris sur le thème intitulé : Rôles et Responsabilité des acteurs

Acteurs	Rôles et Places
Autorités décentralisées: PCR, Conseillers	Président, organe exécutif délibération, président de commission
Autorités décentralisées: Sous-préfet	Approbation des délibérations
Services extérieurs et techniques	Aide et assistance dans les compétences transférées ,technique de mise à disposition
Secrétaire communautaire	Assistance du PCR, prépare le budget de la communauté rurale
Associations , ONG, leaders	Intervention dans tous les secteurs de la vie économique, sociale et culturelle de la CL
Partenaires financiers	Appui financier, matériel et technique

Concernant ce tableau, les participants ont vu que les autorités décentralisées (PCR, conseillers , sous préfets), les services extérieurs et techniques, le Secrétaire communautaire, Associations , ONG, leaders Partenaires financiers) constituent les acteurs de la décentralisation. Les autorités décentralisées (PCR, Conseillers) assurent la présidence et constituent un organe exécutif de délibération et président les commissions. Les autorités décentralisées (sous préfet) approuvent les délibérations.

Par contre les Services extérieurs et techniques aident et assistent les élus dans les compétences transférées, techniques mises à leur disposition.

Le Secrétaire communautaire assiste le PCR et prépare le budget pour la communauté rurale, ensuite les Associations , ONG, leaders interviennent dans tous les secteurs de la vie économique, sociale et culturelle de la CL, enfin les Partenaires financiers appuient sur le plan financier, matériel et technique. C'est ainsi que le second atelier a démarré avec comme thème : Forces et Faiblesses, Perspectives de la décentralisation.

Atelier 2 : Forces et Faiblesses, Perspectives de la décentralisation

Restitution du premier groupe :

Président :

Rapporteur :

Forces	Faiblesses	Perspectives
<ul style="list-style-type: none">- Forte collaboration des acteurs- Cohésion sociale- Bonne gouvernance (transparence de gestion)	<ul style="list-style-type: none">- Problèmes financier et matériel- Méconnaissance des lois et absence de rigueur pour leur application	<ul style="list-style-type: none">- Mise à disposition des moyens d'accompagnement aux élus- Renforcement des capacités des acteurs à la base

Restitution du deuxième groupe

Président :

Rapporteur :

Forces	Faiblesses	Perspectives
<ul style="list-style-type: none">- Pouvoir de décision- Gestion de proximité- Démocratie locale	<ul style="list-style-type: none">- Manque de moyens- Pouvoir de réquisition des services de l'ordre- Etat civil- Faible niveau d'instruction	<ul style="list-style-type: none">- Indemnité des élus (statut des élus)- Dotation de moyens adéquats

Restitution du troisième groupe

Président :

Rapporteur :

Forces	Faiblesses	Perspectives
<ul style="list-style-type: none">- Gouvernance Locale- Regroupement des acteurs- Elaboration du plan (PLD)	<ul style="list-style-type: none">- Insuffisance des ressources financières- Transfert de compétences incomplet- Formation insuffisante- Absence de motivation des élus	<ul style="list-style-type: none">- Accroître les moyens financiers- Remettre aux collectivités locales les autres compétences- Renforcement de capacité- Indemnité des élus

Restitution du quatrième groupe

Président :

Rapporteur :

Forces	Faiblesses	Perspectives
<ul style="list-style-type: none">- Existence de texte législatif et réglementaire- Liberté de prise de décision- Collaboration entre CL et représentant de L'Etat	<ul style="list-style-type: none">- Bénévolat des élus- Non maîtrise des textes- Absence de moyens- Insuffisance d'information du pouvoir central et local	<ul style="list-style-type: none">- Elever le niveau de vie des élus locaux- Formation des élus- Doter les CL d'équipements adéquats- Renforcement des ressources financières

A travers la restitution des quatre groupes, des points de convergence ont été notés :

1. les élus ont plus de pouvoir de décision par contre ils déplorent l'absence de moyens d'accompagnement
2. Au niveau des faiblesses ils ont noté le problème de formation adéquate leur permettant d'assumer leurs rôles et responsabilités .

C'est ainsi qu' au niveau des perspectives, les élus ont suggéré à l'Etat d'élever leur niveau de vie (plus de volontariat), de les former et de leur donner un équipement adéquat.

Par la suite, Mr Mayacine

Diagne, le formateur reprend la parole pour synthétiser en présentant le tableau ci-dessus

Forces	Faiblesses	Perspectives
<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la très forte marginalisation des populations rurales par la démocratie à la base ; - Le transfert de certaines compétences aux élus locaux - L'allégement de la tutelle et du contrôle de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - Non maîtrise des compétences transférées <ul style="list-style-type: none"> - Absence de moyens financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - I. E. C - Réforme financière - Reforme du personnel

Il s'agit ici d'une récapitulation des idées les plus intéressantes qui sont ressorties des interventions des élus ruraux. Ils ont approuvé la décentralisation en disant qu'elle renforce la démocratie à la base, elle donne du pouvoir aux élus locaux et allège la tutelle du contrôle de l'Etat. Cependant, des faiblesses ont été notées : La non maîtrise des compétences transférées et l'absence d'accompagnement des moyens financiers. Pour cela, des propositions ont été faites par les participants. Ils prônent la formation (I.E.C), la réforme financière et celle du personnel. C'est ainsi que prend fin la matinée et les travaux ont repris à quinze heures pour un autre thème qui porte sur la fiscalité et les stratégies de mobilisation de ressources.

DEUXIEME THEME : FISCALITE ET STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES

CATEGORIE DE RESSOURCES	LISTE DETAILLEE DES RESSOURCES
Impôts Locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Impôt minimum fiscal - Contributions foncières et propriétés bâties - Contributions des licences - Contributions des patentes
Taxes (droits et redevances)	<ul style="list-style-type: none"> - Taxes sur l'eau - Taxes sur l'électricité consommée - Taxe d'abattage - Droits de fourrière - Droits de place perçus dans les foies et marchés
Dotations de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de dotation de la décentralisation - Fonds d'équipement des collectivités locales (fonds de concours)
Recettes temporaires ou accidentelles	<ul style="list-style-type: none"> - Dons et legs - Fonds d'emprunt - Fonds de concours - Produits vente d'animaux et matériels mis en fourrière

Avant le démarrage de ce thème, M. SENE a pris la parole pour introduire les formateurs de cette partie ; il s'agit de M. CHEIKH MBACKE FAYE et M. BLONDIN N' DIAYE qui sont des inspecteurs des impôts et domaines. Selon M. N' diaye, l'impôt minimum fiscal et la contribution foncière et propriétés bâties sont constitués par les taxes fiscales ; les licences concernent les hôtels, bar, boissons alcoolisées, etc.... ; et les patentes sont pour les boutiques, les entreprises et le transport.

Depuis janvier 2004, on parle de plus en plus de contribution globale unie , taxe à laquelle l' Etat va prendre les 60% et la collectivité , le reste. Cependant, le problème des centres dont le chiffre d' affaire dépasse 6 millions n' est pas jusqu'à présent réglé car quelque soit la localité d' ou ils sont implantés , leur taxe est versée à Dakar. Ensuite les entreprises peuvent bénéficier d' une exonération sur les impôts, qui va dès fois jusqu' à 12 ans.

Les NINEA s' élève à 10000francs pour toute personne physique , et 25000 pour les G.I.E. l' amende forfaitaire est recouverte par la police et la gendarmerie mais les saisies et ventes concernent les impôts et domaines même s' ils déplorent leurs conditions d' existence(difficultés de recouvrement de la patente due à la faiblesse des moyens humains et logistiques. Cet exposé est suivi d' un débat riche car le véritable problème des élus est constitué par le recouvrement des taxes pour le bon fonctionnement de leur localité. Pour répondre à cette préoccupation, M. N' diaye revient sur l' insuffisance du personnel et la délicatesse liée à la finance (on ne peut pas recruter n' importe qui pour des affaires financières). A la suite de ces débats la séance est levée et rendez vous est pris pour le lendemain matin.

Mercredi 15 septembre 2004 à 09h45' : démarrage de la formation avec les allocutions du responsable de formation M. SENE de l'ARD. Il a donné une introduction sur le programme du jour qui tourne autour du PLD et du POAS, thèmes animés par ABOUBACRINE N'DIAYE de l'ARD et KHALY FALL de la SAED.

Mr ABOUBACRINE N'DIAYE, en prenant la parole s' est présenté et commence son exposé sur les problématiques des plans locaux de développement à St- louis.

Selon la Loi 96-07 du 22 mars 1996, les Conseils ruraux sont chargés de promouvoir le développement économique, social, éducatif, technique, culturel et scientifique de leur territoire, et ont en plus de cette mission générale, 9 domaines de compétences spécifiques dont la PLANIFICATION,

- ensuite, le **décret 96-11-33 du 27 décembre 1996** attribue l' exercice de cette compétence **aux** différents ordres de collectivités locales : Toutes les communautés rurales de la région de Saint-Louis disposent aujourd' hui de leur **PLD** et de leur **POAS** avec l' appui de la SAED.

Cependant, des dysfonctionnements sont notés dans :

1. L' élaboration(des comités de pilotages du PLD peu fonctionnels et peu représentatifs, , la présence des partenaires techniques comme les services déconcentrés, l'ARD et les organismes locaux d' appui au développement souvent fait défaut, la méconnaissance des élus du coût de l' élaboration de leur PLD, manque de valorisation des atouts et potentialités locales, manque d' articulation entre le PLD et le budget du CR, l' insuffisance voir l' absence d' une vision systématique et analytique dans la lecture des problèmes de développement forte présence des opérateurs et programmes lors de l' élaboration du PLD.

2. la phase de mise en oeuvre des PLD(statu quo dans la mise en oeuvre du programme, manque d' un dispositif d' animation et de suivi du PLD, manque de mécanisme de vulgarisation et de socialisation du PLD, faible mobilisation des ressources financières locales et attitude attentiste des CR pour le financement des PLD

A la suite de son exposé, M. N' DIAYE s' est posé les questions suivantes :

Quelles mesures alternatives (ou éléments rectificatifs faudrait-il apporter) pour une bonne élaboration et une bonne exécution des PLD ?

Quelle peuvent être les relations de complémentarités entre le PLD et le POAS?

1. C' est en ce moment que M. KHALY FALL est intervenu pour parler des POAS (Le Plan d' Occupation et d' Affectation des Sols), qui est une recommandation du PDRG et un outil de suivi foncier, de régulation pour compléter les dispositions législatives et réglementaires sur l' accès aux ressources, leur gestion et leur utilisation, une (nouvelle?) vision du développement local une composante d' une politique de développement agricole. La SAED a pour mission de promouvoir l' agriculture irriguée dans la VFS, de réaliser des investissements publics, préserver le patrimoine hydro-agricole et l' environnement. Cependant, il faut un environnement institutionnel et socio-économique incitatif et durable.

Les objectifs et résultats attendus sont :

- Cartographie de l' occupation du sol
- Définition concertée de vocations pour les terroirs
- Règles concertées d' utilisation et de gestion des ressources
- Renforcement des compétences des acteurs locaux
- Cadres locaux de concertation sur les ressources

Avec comme finalité: une dynamique locale de prise en charge de la planification concertée du développement et un Conseil rural qui présente

1. Un modèle institutionnel plus cohérent
2. Une plus grande légitimité
3. Des compétences plus avérées en matière de GRN
4. Une maîtrise de l'information

A la fin de son exposé, Monsieur FALL déclare qu'il ne s'agit pas de réaliser des POAS pour les Communautés rurales, mais de leur aider à réaliser leur POAS. La parole est ensuite donnée aux participants. Ils déplorent le fait que les partenaires ne s'inspirent pas du PLD, la présence non effective de l'ARD au niveau des collectivités locales comme ROSS- BETHIO et le manque de valorisation des potentialités locales lors des PLD. Ils considèrent que le POAS, étant une composante du PLD, doit le précéder avec une concentration des efforts au moment de leur élaboration. Une pause café de 20 minutes a été observée et les travaux ont repris à 12h35 minutes pour un second thème qui porte sur les cadres de concertation, présenté par M. OUSMANE SOW de l'ARD.

Le cadre de concertation offre aux acteurs une multiplicité de méthodologie et de philosophie d'intervention. Cependant, on note :

- ✓ Un manque de visibilité du Conseil Rural sur les interventions des partenaires et il est souvent tenu à l'écart dans la mise en œuvre de programmes sur son territoire
- ✓ Une faible synergie dans les interventions des acteurs locaux
- ✓ Des difficultés du Conseil Rural pour assumer son rôle de coordinateur du développement local, due à une faible implication du Conseil Rural et des populations dans le suivi et la pérennisation des réalisations

Et pourtant, le cadre est conçu comme un outil du développement local. Il se fonde sur la bonne gouvernance, la démocratie locale, la participation des populations, le partage et l'animation, avec comme objectifs (la facilitation du dialogue entre acteurs locaux, la mise en cohérence des interventions, le renforcement et la maîtrise du Conseil des interventions. Ses missions tournent autour de :

- ✓ L'institution d'une communication régulière entre le conseil rural et les acteurs du développement local
- ✓ La participation à l'exécution du Plan local de développement
- ✓ La mise en place des réalisations des partenaires avec les orientations et les projets du PLD etc.. Pour cela, la méthodologie adoptée comprend 5 étapes :

1. identification des partenaires

visite auprès des partenaires

2. atelier de partage et validation du contenu du CC

3. atelier de définition des outils de travail du CC (PAR, PA,...)

4 Formalisation du CC

5. animation du Cadre

des réunions statutaires (suivi et évaluation) et thématiques (partage de bonnes pratiques) sont tenues avec comme outils le PLD, le PAR et le PAOS.

- ✓ Pour une bonne application du cadre de concertation, un code de conduite a été élaboré (le consensus, la confiance, la transparence etc.)

Par la suite, le formateur a établi un diagramme de flux pour montrer les échanges qui s'effectuent entre les acteurs qui interviennent dans la communauté rurale.

A la fin de son exposé Monsieur Sow exhorte les CR à se concerter au lieu que chacun aille de son côté, mais aussi d'éviter la jalousie afin de travailler main dans la main, et il termine tout en formulant des mots de remerciements aux assistances.

A la fin de cette allocution, la parole est donnée aux intervenants plus précisément au PCR de Mpal pour partager son expérience sur le cadre de concertation avec les élus :

Le président du CR de Mpal a montré l'importance du cadre de concertation, conçu comme un signal fort pour la réussite de leur mission. Donnant l'exemple de sa localité, zone test du cadre de concertation, le Président Aliou Sarr dit qu'un bon Cadre de Concertation nécessite un PLD et une bonne communication. Cependant, les PLD sont confrontés à un problème de concurrence. Pour appuyer son intervention il raconte l'anecdote des trois personnes : l'homme compétent qui se concerte malgré ses compétences, l'homme compétent mais qui ne se concerte avec personne et le dernier qui non seulement

n'est pas compétent mais n'a pas besoin de concertation. La leçon tirée de cette anecdote est que seul le premier peut être comme l'homme(Nit).

Pour terminer Monsieur Sarr s'appesantit sur l'importance du cadre de concertation (toute ONG qui intervient dans la zone, passe obligatoirement par le cadre de concertation pour connaître les acquis). Il exhorte aux PCR d'éviter de passer tout leur temps à faire de la politique politicienne.

Cet exposé a permis aux autres élus de donner leur point de vue.

Cette même expérience a débuté à Ross Béthio mais ils sont confrontés à des problèmes politiques, situation déplorée par l'ensemble des participants, même s'ils considèrent que le cadre de concertation est indispensable et nécessite l'implication des populations et des services techniques. Cependant il incombe au Conseil Rural de s'approprier du cadre et d'aller à la recherche de moyens.

Ainsi se termine cette première partie de la journée et les travaux ont repris aux environs de 14h30, avec l'exposition du directeur de l'ARD Monsieur Bouna Warr sur le CDMT(Cadre de Dépense à Moyen Terme) :

Le CDMT est conçu comme un système de planification (jusqu'ici peu efficace), avec une faible capacité de consommation des moyens financiers alloués à l'Etat et aux programmes et une politique de décentralisation relativement bien pensée etc. Par contre le système de planification s'appuie sur le PNAT, l'étude prospective « Sénégal 2005 », le Plan d'Orientation National (PONES) etc.

En outre, il dégage la faiblesse de l'impact des instruments de la planification (une manque de volonté forte et soutenue de faire une planification et de l'appliquer, manque d'intégration et d'articulation des instruments etc.) et de la capacité de mise en œuvre des programmes (instrument opérationnel de mise en œuvre du CDMT, lettre N°014004 MINT.CL/DCL du 01-12-03 (Commande et choix des régions)).

Pour le PTAR, l'exposant a donné les 6 étapes nécessaires :

1. dispositif institutionnel (Comité de pilotage, Comité technique)
2. Recherche documentaire et la Prise de contact avec commanditaires
3. atelier diagnostic régional
4. concertation départementale (organisation de CDD, Collecte de données sur le terrain)
5. atelier de synthèse des données et formalisation du programme
6. restitution du projet de PTAR (transmission aux autorités ministérielles et suivi)

les résultats du PTAR se situent à trois niveaux : un diagnostic régional des trois secteurs (sortant les spécificités locales), une définition d'objectifs régionaux et de stratégies en rapport avec les lettres de politique sectorielle, un programme triennal d'activités régionales par secteur réparti par collectivité locale, avec un coût de (12 052,8 pour l'éducation, 5 008,0 pour la santé et 1868,9 pour l'environnement).

Le CDMT permet de réduire les coûts d'investissement avec efficacité en valorisant le potentiel local, renforce la politique de décentralisation avec les lettres de politiques sectorielles. Il permet aux collectivités de prouver leur capacité avec la présence des ARD. Mais des limites ont été notées au niveau de la capacité d'absorption des fonds par les CL ,de l'aspect sectoriel, du manque d'accompagnement des ministères et des services déconcentrés et des faibles capacités d'accompagnement dans la mise en œuvre.

A ceux-là s'ajoute la non réaction des Ministères par rapport au dépôt du document (depuis fin juin)et la réaction des techniciens du ME /MCL et de Décentralisation qui n'est pas encourageante.

A la suite de cet exposé certains intervenants ont vu que seul le CDMT peut résoudre les problèmes et exhortent les associations et les collectivités à faire des démarches auprès des autorités gouvernementales pour l'application du CDMT.

C'est aux environs de 18h30 minutes que prend fin la session de formation à l'intention des Conseillers Ruraux qui s'est déroulée pendant ces deux jours.